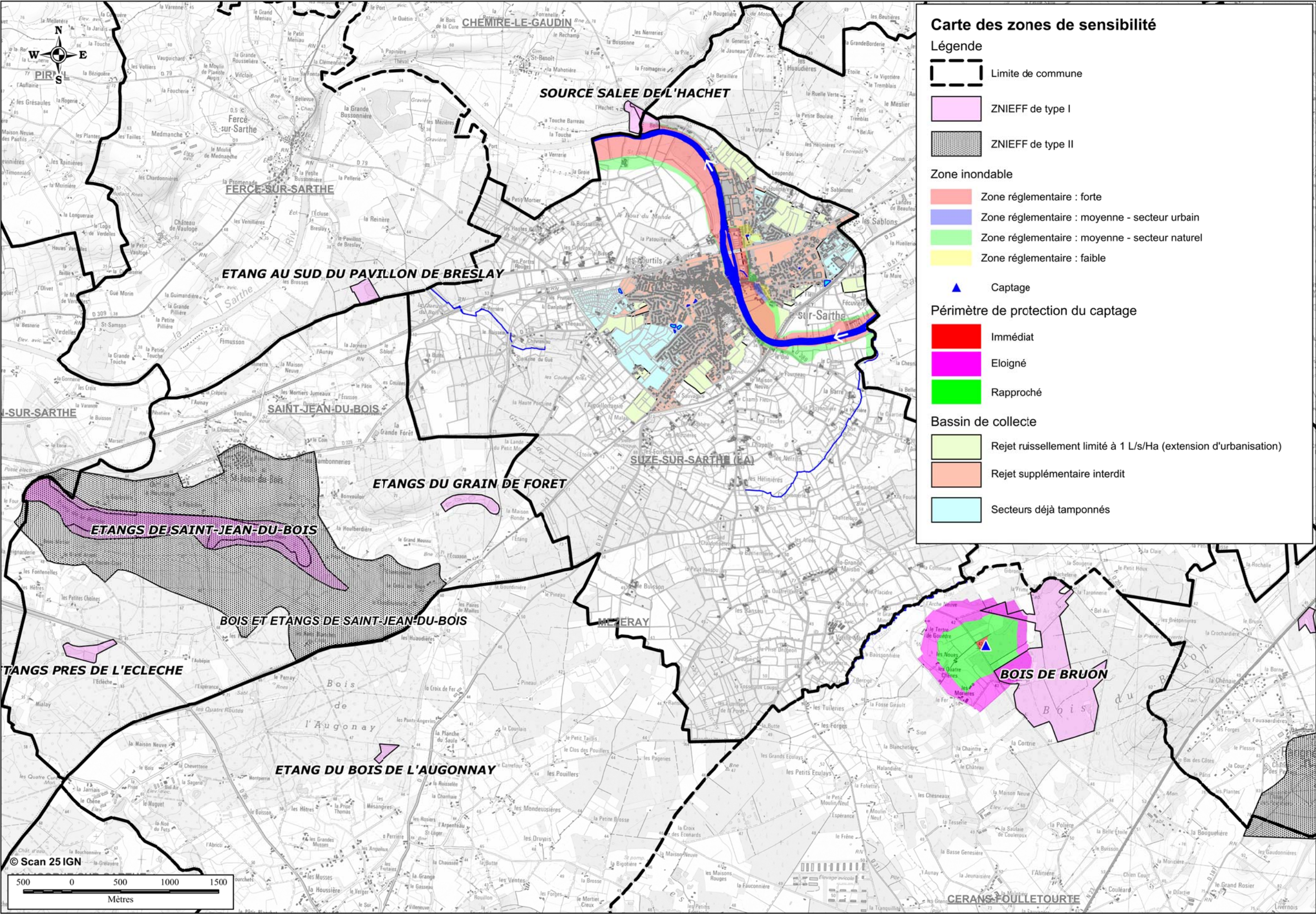
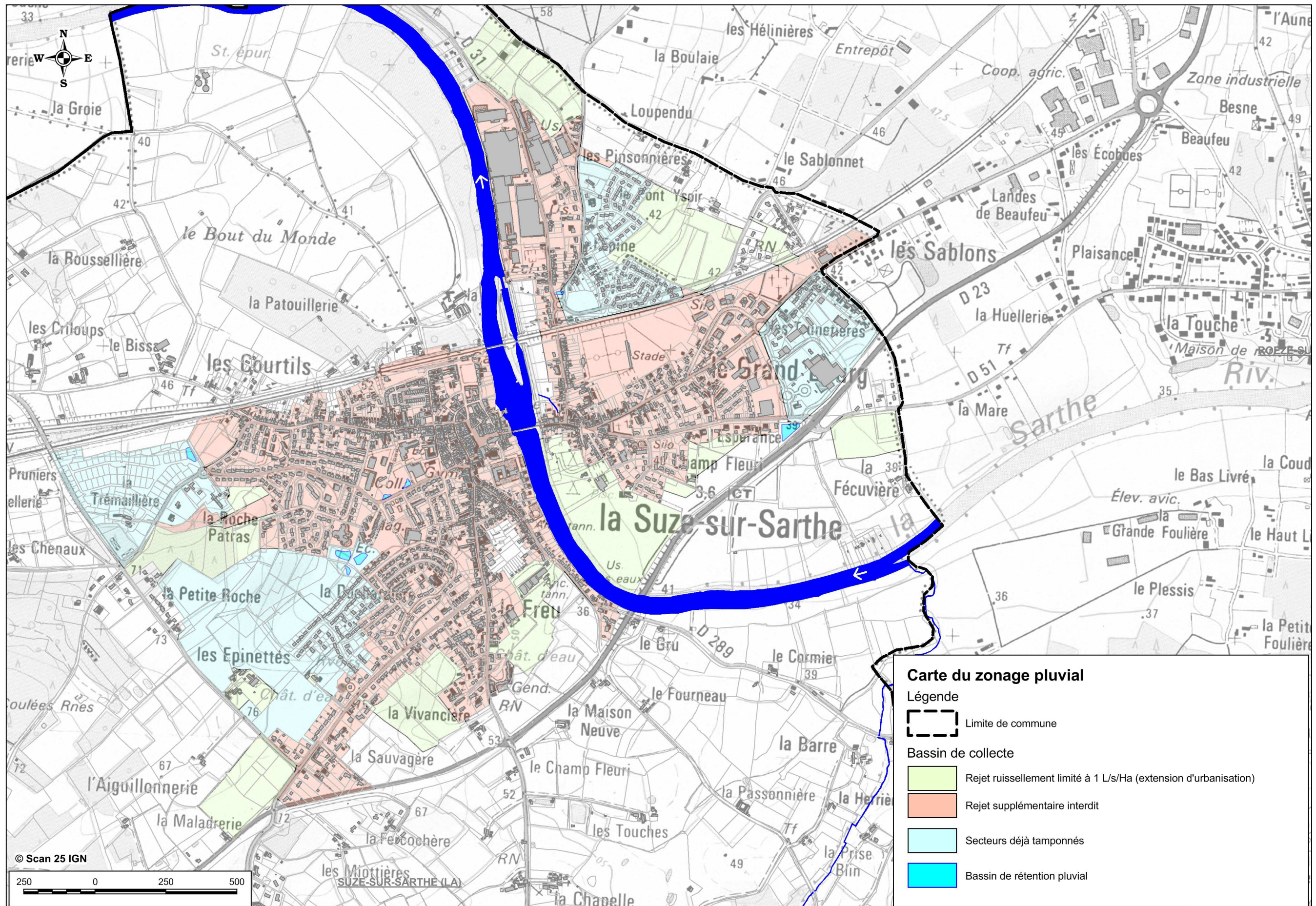






PLAN LOCAL D'URBANISME DE
LA SUZE-SUR-SARTHE

DOCUMENT DE TRAVAIL
NOVEMBRE 2013

Echelle : 1/7500^{ème}

N°	Désignation de l'opération	Collectivité bénéficiaire	Surface (en m2)
1	Liaison piétonnière de la rue des Châtaigniers au bois des Epinettes	COMMUNE	1545
2	Liaison piétonnière entre la rue Jules Olivier et la Rue du Général Leclerc	COMMUNE	206
3	Liaison piétonnière à l'intérieur du sous-secteur réservé aux jardins ouvriers	COMMUNE	364
4	Extension du terrain de sports	COMMUNE	6846
5	Accès piétonnier de la R.D. 31 vers la Sarthe	COMMUNE	978
6	Accès à la zone d'habitation nouvelle	COMMUNE	392
7	Accès à la zone d'habitation nouvelle	COMMUNE	326
8	Elargissement de voirie pour évacuation des eaux pluviales	COMMUNE	2865
9	Cheminement public le long de la Sarthe (5 m de large)	COMMUNE	24 465
10	Cheminement public le long de la Sarthe (3,25 m de large)	COMMUNE	8 262
11	Cheminement public le long de la Sarthe (4 m de large)	COMMUNE	3010
12	Liaison piétonne entre la station d'épuration et la Sarthe	COMMUNE	2437
13	Espace vert ouvert au public le long du Bois des Epinettes	COMMUNE	4805
14	Aménagement sécurisé de la jonction entre la rue Jules Olivier, la rue des Prunus et la rue Rousseau	COMMUNE	84
15	Aménagement sécurisé place des Ormeaux	COMMUNE	240
16	Cheminement doux le long de la route des Epinettes et rejoignant le chemin des Coulees	COMMUNE	11 812
17	Création d'une zone de loisir à proximité du Bois des Epinettes	COMMUNE	11 362



LEGENDE

- Limite de zone
- Espace Boisé Classé -EBC
- PPRI - Risque d'inondation
- Bois à préserver au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- Eléments végétaux (haies et alignements d'arbres) à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments remarquables soumis au permis de démolir
- Emplacements réservés : commune bénéficiaire
- Toute construction prenant accès directement sur cet axe est interdite
- Chemins de randonnées à préserver
- Marge de recul inconstructible au titre de l'article L.111.1.4 du Code de l'Urbanisme.
- Secteur soumis à des nuisances sonores
- Entité archéologique
- Accès indicatif de voirie
- Zones humides
- Préservation des commerces : changement de destination soumis à autorisation
- Bois dont l'arrachage est soumis à déclaration
- ZONES URBAINES**
 - Zone urbaine centrale ou le patrimoine est protégé
 - Zone urbaine centrale
 - Zone urbaine périphérique
 - Zone urbaine réservée aux activités
 - Zone urbaines réservée aux activités près de la RD23
 - Zone urbaine dédiée aux équipements de sports et de loisirs
- ZONES A URBANISER**
 - Zone d'urbanisation à court et moyen termes soumise à une opération d'ensemble et au respect des orientations d'aménagement et de programmation
 - Zone d'urbanisation pour les activités économiques
 - Zone d'urbanisation pour les activités sportives et de loisirs
 - Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'habitat
 - Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques
- ZONES AGRICOLES**
 - Zone réservée à l'activité agricole
- ZONES NATURELLES**
 - Zone naturelle
 - Zone naturelle protégée
 - Zone naturelle ou seuls les abris de jardins sont autorisés
 - Secteur de hameau situé en zone agricole
 - Secteur dédié à l'installation d'un centre équestre
 - Secteur dédié aux loisirs

